



世界衛生組織執行委員會決議

قرار المجلس التنفيذي لمنظمة الصحة العالمية

RESOLUTION OF THE EXECUTIVE BOARD OF THE WHO
RÉSOLUTION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMS
РЕЗОЛЮЦИЯ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО КОМИТЕТА ВОЗ
RESOLUCION DEL CONSEJO EJECUTIVO DE LA OMS

Cent neuvième session

EB109.R14

Point 6.3 de l'ordre du jour

18 janvier 2002

Amendements au Règlement du Personnel

Le Conseil exécutif

CONFIRME, conformément à l'article 12.2 du Statut du Personnel, les amendements apportés par le Directeur général au Règlement du Personnel¹ avec effet au 1^{er} juillet 2002 en ce qui concerne la réforme contractuelle et le système de gestion et de développement des services du personnel avec effet au 1^{er} janvier 2002.¹

Neuvième séance, 18 janvier 2002
EB109/SR/9

= = =

¹ Voir document EB109/27 Add.1, annexe 1.